

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المفقودون
DISPARUS المفقودون
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

Communiqué de presse

Bilan de l'EPU : la communauté internationale ne doit pas oublier les crimes de disparitions forcées en Algérie

Le 11 novembre dernier, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a conduit l'Examen Périodique Universel (EPU) de l'Algérie à Genève. Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et SOS Disparus tiennent particulièrement à saluer l'initiative de l'EPU qui a permis d'assister à des débats constructifs sur la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Le CFDA et SOS Disparus tiennent à saluer tous les Etats ayant appelé l'Algérie, et notamment les États-Unis, à abroger les amendements de l'article 87 bis du Code pénal qui « contiennent une définition exagérément vaste du terrorisme », et à libérer « les journalistes, défenseurs des droits humains et ceux qui sont détenus en vertu de cette disposition », ainsi que les Etats qui ont appelé le pays à garantir la liberté d'expression et à mettre fin aux discriminations visant les femmes.

Le CFDA et SOS Disparus félicitent également tous les États ayant recommandé à l'Algérie de ratifier la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, démarche très importante pour éradiquer ces crimes de disparitions forcées qui se propagent à grande échelle à travers le Monde.

Cependant, le CFDA et SOS Disparus sont surpris et interloqués qu'aucun Etat n'ait appelé à mettre fin aux disparitions forcées en Algérie, à rétablir la Vérité sur les crimes de disparitions forcées perpétrés dans un passé très récent et à rendre justice aux familles. Aucun Etat n'a appelé l'Algérie à garantir l'indépendance de la justice - à commencer par la séparation des pouvoirs - afin que la justice en Algérie joue pleinement son rôle.

Le CFDA et SOS Disparus prennent en considération l'invitation que le gouvernement algérien a lancé au Groupe de Travail contre les Disparitions Forcées (GTDFI) pour se rendre en Algérie en 2024 et l'encouragent à continuer dans cette voix. **Le CFDA et SOS Disparus invitent tous les États à en faire de même afin d'éviter une fois de plus la négligence de la communauté internationale quant aux traitements des disparitions forcées en Algérie. Les familles quant à elles appellent de tous leurs vœux l'effectivité de cette invitation lancée au GTDF.**

Malgré leur résistance face au déni de justice et de vérité affiché par les autorités algériennes et leur âge avancé, nombreuses sont ceux et celles qui luttent depuis plus de 30 ans pour que la lumière soit faite sur le sort de leurs proches disparus.

Ainsi, aucun Etat n'a su écouter les mères de disparus en Algérie et porter au-devant de la scène la voix des ONG spécialisées sur la question, qui réclament notamment à l'Algérie de :

- Garantir l'établissement d'une Commission d'établissement de la vérité au cas par cas ;
- Abroger la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, ses ordonnances d'application ainsi que toutes les lois générales d'amnistie ;
- Garantir des enquêtes approfondies et indépendantes sur tous les cas de disparition forcée et garantir l'accès à un recours effectif, à des réparations justes et à un soutien psychosocial aux familles de disparus ;
- Exhumer et identifier toutes les tombes anonymes, puis identifier et rendre les corps aux familles des disparus ;
- Permettre à l'association SOS Disparus d'avoir une existence légale dans son pays ;
- Cesser les violences envers les familles de disparus lors de leurs rassemblements.

Le CFDA et SOS Disparus lancent donc un nouvel appel aux autorités algériennes et à la communauté internationale, afin qu'ils entendent la souffrance des familles de disparus et que soient mises en place des mesures concrètes faisant évoluer la situation relative aux cas de disparitions forcées en Algérie.

Le CFDA et SOS Disparus